

1. *Débitrice*: **PG Promotors SA**, chemin de l'Etang 54,  
**1200 Genève**
2. *Sursis concordataire prolongé le*: 20.07.2006
3. *Sursis concordataire prolongé de*: 5
4. *Remarques*: Réf. Registre du Commerce: CH-660-0204984-4.

But social: commerce, importation, exportation, représentation de véhicules à moteur et leurs accessoires, ainsi que de produits de la branche automobile; vente de carburants; réparation et entretien de voitures automobiles et exploitation d'ateliers dans ce but.

Extrait du jugement JTP/10757/06 rendu le 20 juillet 2006 dans la cause C/25174/2005-11 SF:

1. Prolonge la durée du sursis concordataire accordé à PG Promotors SA d'une durée de 5 mois, soit jusqu'au 16 décembre 2006.

2. Confirme en qualité de commissaire au sursis aux charges de droit: Me Peter Pirkl, avocat, rue de Rive 6, 1204 Genève.

3. Fait interdiction aux organes de PG Promotors SA d'accomplir tout acte de disposition sur les actifs sociaux sans l'accord exprès de écrit du Commissaire.

4. Invite le Commissaire à aviser le tribunal si sa mission devait être entravée.

La date et le lieu de l'assemblée des créanciers seront publiés ultérieurement.

Peter Pirkl, avocat  
1204 Genève

(03494340)